

## Motion

### Pour une meilleure répartition des subventions énergétiques

Dans son rapport final « État des lieux et définition de la politique stratégique du plan climat de la Ville » datant du 10.06.2024, les auteurs et autrices préconisent notamment la priorisation des mesures opérationnelles afin de renforcer encore davantage sa politique climatique et énergétique. Il est mentionné un manque de moyens afin d'assurer la rénovation des bâtiments et la progression des énergies renouvelables. Il faudrait intensifier davantage les projets de rénovation.

De plus, selon les résultats de l'enquête menée auprès des citoyens-nes, plus de 80% des sondés considèrent qu'il faut accélérer et prioriser les rénovations des bâtiments les plus énergivores et plus de 90% estiment qu'il faut mieux accompagner les propriétaires dans leur changement de chauffages à énergie fossile.

Bien que cela fasse de nombreuses années que les SID soutiennent les propriétaires dans leurs rénovations au travers de subventions et que la guerre en Ukraine a provoqué une forte incitation à économiser l'énergie, le besoin de soutien et de priorisation reste fortement marqué.

Si, malgré les incitations en place, le taux de rénovation actuel ne permettra pas de réaliser l'ambition de « rénovation du cadre bâti » affichée par le programme de législature, ni d'atteindre les objectifs du Plan Directeur de l'Énergie ; il convient de réfléchir à une meilleure répartition des ressources disponibles en tenant compte de la situation financière générale de la Commune.

En effet, les incitations actuelles sont toutes versées sous la forme de montants forfaitaires fixes qui ne tiennent pas compte de la situation financière des demandeurs-euses. Dans le cas de propriétaires de la classe moyenne ou de retraités-ées, ceux et celles-ci n'ont pas les moyens de consentir les investissements nécessaires à la rénovation de leur bien, tout en continuant à affronter de lourdes charges. In fine, cela conduit à une diminution de la valeur des biens immobiliers concernés tout en augmentant la précarité de la population sans que la ville ne parvienne à remplir les objectifs définis par sa politique climatique. Le temps passant, il est même à redouter que seuls les bâtiments les plus énergivores ne soient pas rénovés.

**Le groupe CS·POP et VERT·E·S demande au Conseil Communal de se concerter avec les SID pour que, sans modifier le montant global des subventions, celles-ci s'adaptent selon le revenu et la fortune imposable des propriétaires des biens immobiliers éligibles, en se basant sur la dernière déclaration fiscale. Cette adaptation de la subvention se ferait dans une fourchette dont le montant moyen serait le forfait actuel.**

Pour le groupe CS·POP et VERT·E·S



Mérane Woudman